

*Dossier : 1491-V, 4336-0*



***Réunion tenue***  
***LES 6 ET 7 NOVEMBRE 2010***

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MEMBRES DU COMITÉ ET AUTRES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS .....</b>	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DU 4<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT NATIONAL .....</b>	<b>6</b>
RAPPORTS SUR LES EFFECTIFS PRÉSENTÉS AU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL .....	7
RECOMMANDATIONS DU CNMT – MAI 2010 .....	7
FORMULAIRES 075 – SOMMAIRE NATIONAL – JUIN 2010 .....	7
ORDONNANCE DE CESSER ET DE S'ABSTENIR (N00-08-00032) .....	8
LECTURE DU COURRIER EN MARCHANT (N00-07-00006) .....	8
PROCÉDURE D'ARBITRAGE ACCÉLÉRÉE .....	9
RAPPORTS SUR LES RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES DE FACTRICES ET FACTEURS .....	11
<b>RAPPORT DU PERMANENT SYNDICAL NATIONAL .....</b>	<b>15</b>
PROBLÈMES RELATIFS À LA CLAUSE 17.04 (CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNITÉ URBAINE) ..	15
PROTOCOLE D'ENTENTE – GRIEFS DÉPOSÉS AUX TERMES DE LA CLAUSE 17.04 – HAMILTON ....	16
<b>FACTRICES ET FACTEURS RURAUX ET SUBURBAINS .....</b>	<b>16</b>
NÉGOCIATIONS ET ARBITRAGE DE DIFFÉREND .....	16
COMITÉ DE TRANSITION .....	18
GRIEF NATIONAL (N00-08-R0010) .....	19
CASIERS DE TRI DES FFRS .....	19
<b>LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE .....</b>	<b>20</b>
<b>NÉGOCIATIONS URBAINES .....</b>	<b>21</b>
<b>RAPPORTS RÉGIONAUX – MEMBRES DU CNMT .....</b>	<b>22</b>
RÉGION DU PACIFIQUE .....	22
RÉGION DES PRAIRIES .....	23
RÉGION DU QUÉBEC .....	23
RÉGION DE L'ONTARIO .....	24
RÉGION DU TORONTO MÉTROPOLITAIN .....	24
RÉGION DU CENTRE .....	24
RÉGION DE L'ATLANTIQUE .....	24
<b>ANNEXE « AA » .....</b>	<b>26</b>
PROJET RELATIF AUX ENVOIS SANS ADRESSE .....	26
<b>MANUEL DU SYSTÈME DE MESURE DES ITINÉRAIRES DE FACTRICES ET</b>	
<b>FACTEURS (SMIFF) .....</b>	<b>28</b>
<b>POSTES MODERNE .....</b>	<b>30</b>
<b>QUESTIONS CONCERNANT LES CSP .....</b>	<b>34</b>
ÉTUDE – ÉCHANTILLONNAGE DES BOÎTES AUX LETTRES POSTALE (BLP) .....	34
CONTENEURISATION DES BLP .....	34
<b>TERMINAUX DE DONNÉES PORTATIFS (TDP) .....</b>	<b>34</b>
<b>RECOMMANDATIONS DU CNMT AU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL .....</b>	<b>35</b>
NÉGOCIATIONS DE L'UNITÉ URBAINE .....	35
1) APPUI AU COMITÉ DE NÉGOCIATION .....	35
2) SMIFF .....	35
3) RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES .....	36
4) GRIEFS RELATIFS À DES RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES .....	36
SMIFF .....	37

5) RENVOIS À L'EXPÉDITEUR DANS LES SALLES DE COURRIER.....	37
COMITÉ DE LA STRUCTURE.....	37
6) COMITÉ NATIONAL DE LA MESURE DU TRAVAIL .....	37
CONGÉ DE MALADIE .....	38
7) DROIT AU CONGÉ DE MALADIE .....	38

## MEMBRES DU COMITÉ ET AUTRES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Deux membres de chaque région, à l'exception de la région du Québec, ont participé à la réunion du Comité national de la mesure du travail (CNMT). Le confrère Sylvain Lapointe, dirigeant des griefs de la région du Montréal métropolitain et négociateur de l'unité urbaine, a également assisté à la réunion dans sa totalité.

Voici la liste des membres du Comité ou des membres suppléants qui ont participé à la réunion de novembre 2010 :

Membre	Région	Section locale
Karen DeFrancesco	Pacifique	Vancouver
Hugh Englouen	Pacifique	Royal City
Jo-Anne Freund	Prairies	Calgary
Brian Blair	Prairies	Edmonton
Joanna Hartanu	Ontario	Scarborough
Jeff Carroll (suppléant)	Ontario	Windsor
Paul Chaplain (suppléant)	Toronto métropolitain	Toronto
Adèle Chaplain (suppléante)	Toronto métropolitain	Toronto
Susan Kierstead	Centre	Ottawa
Rob Cook	Centre	Newmarket
Pierrette Morin	Montréal métropolitain	Montréal
Michel Duguay (suppléant)	Montréal métropolitain	Montréal
Normand Leblanc	Québec	Sherbrooke
Nicola Boone	Atlantique	Antigonish
Anthony Rogers (suppléant)	Atlantique	Nova
Colin MacKenzie	Permanent syndical national	Bureau national
Donald Lafleur	4 <sup>e</sup> vice-président national	Bureau national

Voici la liste des autres personnes qui ont participé à la réunion :

Participante ou participant	Comité	Section locale
Jim Crowell	Comité de l'annexe « AA »	Bureau national
Cathy Kennedy	Permanente syndicale nationale et membre du comité de négociation de l'unité urbaine	Bureau national
Sylvain Lapointe	Dirigeant régional des griefs et membre du comité de négociation de l'unité urbaine	Montréal
Doug Hacking	Membre du CNMT et membre du comité de négociation de l'unité urbaine	Toronto
Johanne Noël	Membre	Montréal
Chris Pleasants	Comité de transition	Bureau national

## ORDRE DU JOUR

Voici l'ordre du jour de la réunion.

# ORDRE DU JOUR

DE LA RÉUNION DU  
COMITÉ NATIONAL DE LA MESURE DU TRAVAIL  
LES 6 ET 7 NOVEMBRE 2010

### SAMEDI 5 NOVEMBRE 2010

- 9 h Mots de bienvenue  
9 h 15 Rapport du 4<sup>e</sup> vice-président national  
10 h 30 PAUSE  
10 h 45 Rapport du permanent syndical national  
11 h 15 Négociations des FFRS : réunion avec les membres du Comité de transition et les membres du Comité de négociation des FFRS  
12 h 15 PAUSE-REPAS  
13 h 15 Livraison à domicile  
13 h 45 Négociations de l'unité urbaine  
14 h 45 Rapports des membres du CNMT  
15 h 15 PAUSE  
15 h 30 Rapports des membres du CNMT  
16 h Comité de l'annexe « AA »  
17 h LEVÉE DE LA SÉANCE  
18 h 30 Repas au restaurant Mystiko (cuisine grecque et bar à vin)  
ADRESSE : 281, RUE KENT, OTTAWA  
N<sup>o</sup> DE TÉLÉPHONE : 613-233-3626  
SITE WEB : [WWW.MYSTIKOGREEKKITCHEN.COM](http://WWW.MYSTIKOGREEKKITCHEN.COM)

### DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2010

- 9 h Manuel du SMIFF (CSP et facteurs et factrices)  
10 h 30 PAUSE  
10 h 45 Poste moderne  
11 h 15 Graphiques à colonnes  
11 h 45 Questions concernant les CSP  
12 h 15 PAUSE-REPAS  
13 h 15 Terminaux de données portatifs (TDP)  
13 h 45 Rapports des membres du CNMT  
14 h 45 PAUSE  
15 h Rapports des membres du CNMT  
15 h 45 Recommandations du CNMT au Conseil exécutif national  
16 h 30 CLÔTURE

## **Le samedi 6 novembre 2010**

La consœur Hartanu a apporté des affiches soulignant le 125<sup>e</sup> anniversaire du conseil du travail de Toronto et du district de York à l'intention des membres du Comité.

## **RAPPORT DU 4<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT NATIONAL**

Les questions figurant à l'ordre du jour n'ont pas été soulevées dans le cadre des rapports préliminaires. Un cahier de 20 onglets et un disque compact ont été préparés à l'intention des membres du Comité national de la mesure du travail. Des copies du CD ont été remises aux membres du Conseil exécutif national. Voici la liste des documents figurant sur le CD :

1. Index des documents sur le disque compact
2. Index des documents dans le cartable
3. L'ordre du jour
4. Lettre au Comité national de la mesure du travail
5. Réponse aux recommandations du Comité national de la mesure du travail – novembre 2010
6. Comparaison des effectifs du groupe 1
7. Rapports du 4<sup>e</sup> vice-président national et de la section des effectifs qui ont été présentés Conseil exécutif national de novembre 2009 à avril 2010
8. 075 – décembre 2009
9. 075 Rapport sommaire national – décembre 2009 + Totaux à l'échelle nationale – 2007-2009
10. 075 Rapport sommaire national – 2003-2009
11. 14.29 – novembre 2009 à mars 2010
12. 111 – novembre 2009 à mars 2010
13. Annexe « P » – novembre 2009 à mars 2010
14. SIMI 5.2.6
15. *Perspective* – Volume 37, Numéro 2 – août 2009 – Négociations de 2009 – Programme de revendications des FFRS
16. Rapports sur les réorganisations dans les postes de factrices et facteurs où nous avons perdu plus que 5 itinéraires depuis un an
17. Calendrier de réorganisation des itinéraires de facteur et factrice pour l'année 2010
18. Importance de notre force collective lors des réorganisations d'itinéraires – Lettre du 22 avril 2010 et documentation
19. Marcel Guilbert – Sentence arbitrale interlocutoire – SCP-06-001 – le 19 novembre 2009
20. George Bishop – SCP-08-00003
21. Lettre de Jim Crowell à George Bishop (19 avril 2010) + Lettre de Bishop (11 mai 2010)
22. Décision finale – S. Ronald Ellis – SCP-08-004 – le 22 janvier 2010
23. Décision de la cour supérieure de l'honorable Pierre Tessier – N00-07-00010 – le 30 mars 2010
24. Présentation du Comité de l'annexe « AA » au CNMT

25. Avis de changement technologique – FFRS – Winnipeg
26. Avis émis aux termes de l’alinéa 29.03 b) – Moncton, Kitchener et Victoria
27. Avis de changement technologique aux termes de l’alinéa 29.03 b) – Projet de regroupement du courrier des zones locales (Barrie, Peterborough et Kingston, en Ontario; St-Jérôme, St-Jean et Joliette, au Québec; partie continentale de la Colombie-Britannique)
28. Avis émis en vertu de l’alinéa 29.03 b) dans le cadre du programme de transformation postale au sujet de la modernisation de l’administration postale et du réinvestissement + documents
29. Modernisation de la livraison à Postes Canada – Lettre de la SCP, le 7 mai 2010
30. Réorganisations dans le cadre de la transformation postale – Lettre envoyée à Neil Johnson (15 avril 2010) + Lettre de Neil Johnston (7 mai 2010)
31. Transformation postale – Calendrier de mise en œuvre pour les postes de facteurs et factrices – 2010-2011
32. Modernisation de l’équipement et réorganisation du procédé de livraison – Calendrier de mise en œuvre – le 15 avril 2010
33. Cahier de mise à jour – Lettre du 18 mars 2010 et documentation
34. Négociations de l’unité urbaine – Document de travail – février 2010

## **RAPPORTS SUR LES EFFECTIFS PRÉSENTÉS AU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL**

Un rapport a été présenté verbalement sur les rapports relatifs aux effectifs qui ont été soumis au Conseil exécutif national de juin à octobre 2010 et qui sont régulièrement envoyés aux membres du Comité national de la mesure du travail. Les membres ont discuté des rapports et ont notamment parlé des questions suivantes qui ne figuraient pas à l’ordre du jour de la réunion :

- Griefs nationaux d’interprétation;
- Politique de Postes Canada sur l’élimination du livre d’adresses (livre 10);
- Consultation nationale en ce qui concerne l’unité des FFRS et l’unité urbaine.

## **RECOMMANDATIONS DU CNMT – MAI 2010**

Les membres du Comité ont discuté de la lettre que le Conseil exécutif national leur a envoyée, le 26 août 2010, en réponse aux recommandations que le Comité a présenté au Conseil en mai 2010. Les membres ont aussi discuté des réponses du Conseil. Les recommandations visaient les négociations des unités rurales et urbaines, ainsi que la campagne nationale sur la livraison à domicile.

## **FORMULAIRES 075 – SOMMAIRE NATIONAL – JUIN 2010**

Les participantes et participants ont examiné le sommaire national des formulaires 075 en date de juin 2010. Vous trouverez ci-dessous un tableau présentant les points saillants du sommaire :

	<b>Plein temps</b>	<b>Temps partiel</b>
Itinéraires à pied	9 241	458
Itinéraires motorisés	3 268	526
Véhicule de transport du personnel	40	0
Véhicules personnels	1 385	25
Repas pris en cours d'itinéraire	1 810	0
Factrices et facteurs de relève	2 413	18
Achemineurs et achemineuses	8	12
Module central d'application des étiquettes	140	50
Factrices et facteurs adjoints	494	319
Moyenne de points de remise par itinéraire	564 par itinéraire à plein temps	316 par itinéraire à temps partiel
Total des points de remise	9 109 529	
Total des allocations – envois sans adresse	159 901 minutes	

### **ORDONNANCE DE CESSER ET DE S'ABSTENIR (N00-08-00032)**

La décision de l'arbitre Dulude était incluse à l'onglet 5 du cahier de documents remis aux participantes et participants. Le Syndicat cherchait à mettre un terme à la mise en œuvre des changements technologiques à Winnipeg. Nous avons soulevé de nombreux problèmes dans le cadre de cet arbitrage, notamment en ce qui concerne la méthode de livraison à liasses multiples, le fait que l'employeur ne remet pas aux observatrices et observateurs syndicaux toute l'information relative aux réorganisations d'itinéraires, ainsi que d'autres questions en matière de santé et de sécurité. Au bout du compte, l'arbitre a décidé de ne pas émettre d'ordonnance de cesser et de s'abstenir, mais a néanmoins conclu que le grief devait être entendu en priorité.

### **LECTURE DU COURRIER EN MARCHANT (N00-07-00006)**

Selon le témoignage de M. David Shane, représentant de Postes Canada, moins d'un pour cent des accidents subis par des factrices et facteurs entre 2005 et 2008 seraient attribuables à la lecture du courrier en marchant. Il a indiqué que cette statistique provenait d'une analyse des rapports RSEA. Le STTP a demandé la version électronique (en format Excel) de tous les rapports RSEA pour la période en question. L'arbitre Swan a tout d'abord rendu une décision verbale, mais Postes Canada l'a ensuite obligé à rendre une décision écrite, ce qui a évidemment mené au gaspillage de deux journées d'audience. L'arbitre a ordonné à Postes Canada de fournir le fichier Excel pour permettre au Syndicat de terminer adéquatement son contre-interrogatoire de M. Shane.

## **PROCÉDURE D'ARBITRAGE ACCÉLÉRÉE**

Les parties se sont enfin entendues sur la désignation des arbitres aux termes de l'alinéa 47.11 f) de la convention collective. La liste des arbitres a été distribuée à la réunion. En décembre 2007, le Comité national de la mesure du travail avait recommandé au Conseil exécutif national de remplacer l'arbitre Blouin de la liste du Québec. La question avait été inscrite à l'ordre du jour des consultations nationales au début de 2008, mais Postes Canada avait refusé d'aborder cette question tant que M<sup>me</sup> Casselman, des Relations du travail, ne serait pas disponible. Par conséquent, la question n'a jamais été abordée.

La question de l'adoption, par les deux parties, d'une liste d'arbitres a refait surface à la fin de 2009, en raison de l'augmentation du nombre de dossiers faisant l'objet de la procédure d'arbitrage accélérée et des objections préliminaires soulevées par Postes Canada relativement à la compétence de l'arbitre parce que les parties ne s'étaient pas entendues sur une liste d'arbitres. Parce que les parties n'arrivaient pas à s'entendre, Postes Canada a décidé de renvoyer la question au ministre du Travail. À la fin d'octobre 2010, les parties se sont entendues sur la liste d'arbitres reproduite à la page suivante.

MEMORANDUM OF AGREEMENT  
BETWEEN  
CANADA POST CORPORATION  
AND  
THE CANADIAN UNION OF POSTAL  
WORKERS

As per clause 47.11(f) of the current collective agreement the parties agree to the following Arbitrators:

Atlantic:

B. Outhouse  
W. Thistle

16/10/10  
B.B.

Quebec:

A. Bergeron  
H. Frumkin

Ontario:

K. Swan  
F. Von Veh

Prairie:

T.A.B. Jolliffe  
K. Norman

Pacific:

R. Blasina  
D.C. MacPhillips

Dated at Ottawa this 21<sup>st</sup> day of October  
2010.

PROTOCOLE D'ENTENTE  
ENTRE  
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES  
POSTES  
ET  
LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS  
ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

Conformément à l'alinéa 47.11 f) de la convention collective actuelle, les parties conviennent des arbitres suivants :

Atlantique :

B. Outhouse  
W. Thistle

16/10/10  
B.B.

Québec :

A. Bergeron  
H. Frumkin

Ontario :

K. Swan  
F. Von Veh

Prairies :

T. A. B. Jolliffe  
K. Norman

Pacifique :

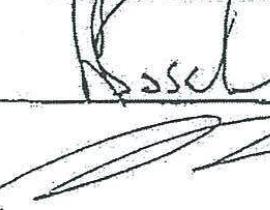
R. Blasina  
D. C. MacPhillips

Fait à Ottawa ce 21<sup>st</sup> jour  
d'octobre 2010.

For the Corporation/Pour la Société:

  
Oct 29 2010

For the Union/Pour le Syndicat :



Le confrère Mackenzie a aussi porté à notre attention la décision de l'arbitre Devlin quant au grief 626-92-3-10571 (Kevin Swait). Postes Canada avait soulevé une objection préliminaire relativement à la compétence de l'arbitre, alléguant que le grief devrait faire l'objet de la procédure d'arbitrage accélérée aux termes de la clause 47.11 plutôt que de la procédure formelle. L'arbitre a rejeté cet argument.

Les membres du Comité ont indiqué que la procédure d'arbitrage accélérée s'avère peut-être plus utile à l'employeur, qui en profite pour soulever des objections relativement à la compétence de l'arbitre, qu'elle ne l'est au Syndicat qui y a recours dans le but d'accélérer la tenue des audiences pour ce genre de griefs. Ce type de problème est illustré par l'objection soulevée récemment par l'employeur lors d'un arbitrage dans le cadre de la procédure régulière à Newmarket, en Ontario.

## **RAPPORTS SUR LES RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES DE FACTRICES ET FACTEURS**

Depuis 2003, Postes Canada est tenue de fournir les rapports sur les réorganisations d'itinéraires au palier local (clause 47.07) et au palier national (clause 47.24). Un sommaire des rapports fournis depuis janvier 2010 avait été préparé en prévision de la réunion. Vous trouverez ci-dessous le sommaire national (plein temps, temps partiel, itinéraires motorisés, véhicules privés et repas en cours d'itinéraire) par région.

## **SYSTÈME DE MESURE DES ITINÉRAIRES DE FACTRICES ET FACTEURS SOMMAIRE RÉGIONAL**

### **RAPPORTS SUR LES RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL – 2010**

<b>Région</b>	<b>PT</b>	<b>TP</b>	<b>IM</b>		<b>VP</b>	<b>RCI</b>
			<b>FT</b>	<b>PT</b>		
Atlantique	-8	+8	+29	+7	SQ	+70
Québec	-10	-2	+4	+5	-5	+36
Montréal métropolitain	-7	+4	+32	+4	-4	+121
Centre	-33	+1	-6	+1	-4	+24
Toronto métropolitain	-20	-1	-1	+1	SQ	+28
Ontario	-45	-10	-5	+2	+24	+8
Prairies	-4	SQ	-4	+4	+22	+40
Pacifique	-13	-8	-6	-3	-12	+81
<b>Totaux</b>	<b>-140</b>	<b>-5</b>	<b>+43</b>	<b>+21</b>	<b>+21</b>	<b>+408</b>
PT :	Plein temps					
TP :	Temps partiel					

IM :	Itinéraires motorisés
VP :	Véhicule personnel
RCI :	Repas en cours d'itinéraire
Remarque : le signe « + » devant un nombre indique une augmentation, le signe « - » indique une diminution et SQ indique le « statu quo ».	

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les données relatives aux postes de factrices et facteurs de chaque région, y compris l'IVC.

Atlantique	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Summerside	A	-1	SQ2	SQ0	SQ0	87,74 %	S/O	---	SQ0	SQ0
A017 – Kentville	A	-2	+1	SQ0	SQ0	112,10 %	112,10 %	0,00 %	SQ0	SQ0
A019 – Moncton PDF n° 1	A	-7	+3	+14	+4	103,30 %	103,30 %	111,36 %	SQ0	+41
A020 – Moncton PDF n° 2	A	+2	+4	+15	+3	103,30 %	103,30 %	104,64 %	SQ9	+29

Québec	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Montmagny	A	SQ7	SQ2	SQ1	SQ0	91 %	106,10 %	83,83 %	SQ0	+1
Asbestos	A	SQ6	SQ1	-1	+2	85,30 %	120,50 %	108,20 %	SQ1	+11
Alma	A	-2	+1	SQ2	+1	84,60 %	109,90 %	107,81 %	SQ0	SQ2
Rimouski	A	-2	-1	SQ3	+1	104,70 %	125,70 %	109,29 %	-6	+1
B018 – Gatineau/ Buckingham	A	-1	-1	-1	+1	99,80 %	99,80 %	87,43 %	SQ0	+1
B121 – Charlesbourg	A	-2	SQ2	+5	SQ2	105,91 %	105,91 %	104,67 %	+1	+14
B139 – Sorel	A	SQ27	-1	SQ5	SQ0	115,82 %	115,82 %	100 %	SQ0	+5
B147 – St-Jérôme	A	-3	SQ2	+1	SQ2	109,10 %	109,10 %	103,50 %	SQ1	+3

Montréal métro	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Duvernay	A	+1	+2	+5	+1	110,89 %	110,89 %	97,89 %	-3	+17
Côte St-Luc	A	+1	-2	+3	-1	109,93 %	109,93 %	109,67 %	SQ0	+2
Laval-Ouest	A	+3	SQ3	+19	-1	98,77 %	98,77 %	97,31 %	SQ0	+70
B027 - Chateauguay	A	-1	+2	-1	+2	99,63 %	99,63 %	107,60 %	SQ0	+3
B063 – Lasalle	A	-3	SQ2	+3	SQ2	104,83 %	104,83 %	104,64 %	SQ0	+7
B067 – Longueuil Principale	A	-2	SQ0	+4	SQ1	98,87 %	98,87 %	107,18 %	-1	+17
B169 – Youville	A	-6	+2	-1	+3	108,85 %	108,85 %	119,82 %	SQ0	+5

Centre	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Sudbury Dell St B157	A	-2	SQ2	SQ5	SQ2	93,50 %	93,50 %	126,80 %	SQ0	+5
Newmarket C077	A	-2	SQ0	SQ4	SQ0	72,40 %	59,90 %	127,60 %	SQ0	+3
Vanier	A	-6	+1	SQ7	SQ1	114,33 %	114,33 %	92,08 %	SQ1	-1
Trenton	A	-2	SQ1	SQ1	SQ0	109,26 %	109,26 %	122,36 %	SQ0	+1
Kenora	A	SQ10	SQ2	SQ5	SQ2	90,10 %	90,10 %	116 %	SQ0	SQ0
Sudbury	A	-2	SQ2	SQ5	SQ2	93,50 %	93,50 %	126,80 %	SQ0	SQ5
Ottawa succursale S	A	-11	-2	-3	-1	133,14 %	133,14 %	105,12 %	-8	+5
Kanata	B	SQ30	SQ1	SQ14	SQ1	?	?	?	+4	+13
Barrie PDF	A	-6	SQ2	-2	+1	106,10 %	106,10 %	118,20 %	-2	-2
C017 - Cobourg	A	SQ12	SQ2	SQ1	SQ1	97,04 %	97,04 %	103,57 %	+2	SQ1
C018 – Collingwood	A	-2	+2	-1	+1	103,59 %	103,59 %	89,68 %	SQ0	SQ1

Toronto métro	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Clarkson	A	-1	-1	SQ13	SQ0	102,62 %	100,04 %	103,47 %	SQ0	+1
Port Credit	A	-2	-1	-1	+1	94,21 %	83,87 %	96,59 %	0	+10
Toronto succ. F	A	-4	+3	-3	+2	95,10 %	95,10 %	95,10 %	0	0
Toronto Q C127	A	-6	-1	+1	-1	---	---	---	SQ0	+8
Charles St PDF	A	-1	SQ1	+1	SQ0	87 %	87 %	100 %	0	+1
Toronto Q	A	-6	-1	+1	-1	?	?	?	SQ0	+8

Ontario	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Bowmanville	A	-1	+1	SQ2	SQ1	101,82 %	94,26 %	112,32 %	-1	0
Hamilton PDF West (Ancaster) C041	A	+2	-1	+2	-2	---	---	---	-3	+2
Hamilton PDF Dundas C042	A	+3	+1	SQ6	+1	---	---	---	+13	+1
St. Catharines PDF n° 2	A	-2	-4	-1	+1	92 %	93,90 %	110,60 %	+15	-1
Hamilton PDF n° 1	A	-1	-3	SQ11	SQ2	109,62 %	109,62 %	102,90 %	+4	-1
Windsor PDF n° 4	A	-12	+1	-6	+1	111,15 %	111,15 %	102,12 %	-6	-5
Cambridge-Galt	A	-2	-1	SQ4	-1	103,53 %	103,53 %	110,10 %	+2	+1
Strathroy	A	SQ10	-1	SQ4	SQ1	108,24 %	108,24 %	122,36 %	SQ0	SQ0
C039 – Grimsby	A	-1	SQ1	SQ4	SQ1	101,89 %	101,89 %	99,80 %	+2	SQ4

C055 – Kitchener PDF n° 3	A	-3	SQ0	SQ20	SQ1	86,39 %	86,39 %	90,50 %	SQ3	SQ16
C058 – Listowel	A	SQ4	SQ2	SQ0	SQ1	99,72 %	99,72 %	138,50 %	SQ0	SQ0
C094 – Scarborough PDF n° 11	A	-19	-3	SQ11	+2	107,40 %	107,50 %	109,20 %	SQ2	+7
C100 – Scarborough PDF D	A	-10	SQ0	SQ6	SQ0	108,70 %	108,70 %	100,82 %	-2	+4

Prairies	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
1 - Edmonton	A	+3	+1	SQ8	+1	91,10 %	88,90 %	102,70 %	0	+7
PDF n° 15	A	-3	SQ1	-3	+1	87,70 %	84,10 %	95,80 %	SQ0	+9
Saskatoon PDF n° 1	A	SQ52	+1	SQ9	SQ0	90,60 %	97,30 %	114,50 %	+5	+7
PDF n° 8	A	+1	SQ1	SQ5	+1	95,80 %	87,50 %	80,50 %	SQ0	+5
Swift Current	A	-1	SQ2	-1	SQ0	113,90 %	127,30 %	130,90 %	-1	+7
Regina PDF n° 1	A	+1	-1	SQ5	SQ0	110,10 %	110,10 %	110,56 %	SQ0	+5
D086 – Calgary PDF n° 10	A	-5	SQ1	SQ5	+1	102,70 %	102,70 %	99,30 %	+18	SQ5

Pacifique	Type	PT	TP	IM		IVC			VP	RCI
Endroit				PT	TP	CL	SURDI	ERMP		
Kelowna OVT	A	+1	-5	+3	-5	92,20 %	122,30 %	107 %	-8	+12
Vancouver PDF n° 74	A	-1	-2	SQ0	SQ0	85,70 %	115,20 %	112 %	SQ0	SQ0
Vancouver PDF n° 99	A	+1	-4	SQ1	-1	97,40 %	106,30 %	97 %	+1	SQ0
North Van Main	A	-1	+1	-1	-1	91,70 %	107,40 %	107,70 %	-8	+9
Capilano NV 2	A	+1	+1	-2	+1	82,20 %	72,50 %	104,40 %	+2	+10
Capilano – West Van	A	+1	SQ5	+1	+1	120,40 %	98,30 %	110,90 %	-1	+12
SVDC - Unit O	A	SQ27	SQ1	-1	SQ1	94,60 %	78,10 %	101 %	+1	+10
SVDC - Unit L	A	-2	-2	-2	-3	94,60 %	78,10 %	101 %	SQ0	+9
SVDC - Unit E	A	SQ30	+1	-2	+1	79,40 %	76,10 %	98,30 %	SQ0	+10
E058 – Vancouver succ. K	A	-1	+1	SQ7	+1	104,30 %	104,30 %	101,83 %	-10	+7
E062 – Victoria PDF n° 1	A	-3	-2	+3	SQ1	117,20 %	117,20 %	116,54 %	+6	-6
E064 – Victoria PDF n° 4	A	-3	+2	-5	+3	110,70 %	110,70 %	105,10 %	+1	+6
E065 – Victoria PDF n° 10	A	-4	+1	SQ21	+1	115,40 %	115,40 %	102,60 %	+2	-1
E066 – Victoria PDF n° 9	A	-2	SQ2	SQ4	SQ2	111,50 %	111,50 %	96,92 %	+2	+3

Endroit :	Endroit de la réorganisation
Type :	Type de réorganisation
PT :	Plein temps
TP :	Temps partiel
IM :	Itinéraires motorisés
IVC :	Indice du volume de courrier
VP :	Véhicule personnel
RCI :	Repas en cours d'itinéraire
CL :	Lettres courtes et longues
SURDI :	Courrier surdimensionné
ERMP :	Envois à remettre en mains propres

Remarque : le signe « + » devant un nombre indique une augmentation, le signe « - » indique une diminution et SQ indique le « statu quo ».

Lorsqu'on examine l'indice du volume des lettres et du courrier surdimensionné, il est évident que l'indice a été supérieur à 100 % 30 fois sur 40 depuis février 2010. Compte tenu de la baisse des volumes et de la crise économique, une telle situation est illogique. Le Syndicat soulèvera cette question dans le cadre des consultations nationales.

## RAPPORT DU PERMANENT SYNDICAL NATIONAL

Le confrère MacKenzie a présenté son rapport, qui portait sur un certain nombre de questions pour lesquelles aucune période précise n'avait été prévue à l'ordre du jour.

### **PROBLÈMES RELATIFS À LA CLAUSE 17.04 (CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNITÉ URBAINE)**

Durant l'été, et dans une moindre mesure par la suite, le bureau national a reçu de nombreuses plaintes selon lesquelles l'employeur ne dote pas certains itinéraires ou certaines portions d'itinéraires lorsqu'il n'y a pas un nombre suffisant d'employées et employés de relève. La région du Pacifique est celle où l'on trouve la plus importante concentration de problèmes.

À un endroit dans le sud de l'Ontario, la direction locale a suggéré de fixer à 30 % du courrier d'un itinéraire le seuil à partir duquel la quantité de courrier est jugée « insignifiante » aux termes du préambule de la clause 17.04. Dans le cadre des consultations nationales, l'employeur a nié l'existence d'une telle politique. Il a toutefois précisé qu'il se réserve le droit de ne pas livrer le courrier lorsque le volume est insignifiant. Dans une autre situation, l'employeur a affirmé qu'il n'était pas tenu d'assurer la livraison du courrier d'un itinéraire une journée où il faisait très chaud, alléguant qu'il s'agissait de conditions météorologiques « extrêmes ».

On a avisé les membres du Comité qu'un grief devait être déposé relativement à toute situation semblable. Une lettre de Ken Mooney, dirigeant des griefs de la région du Pacifique, a été distribuée aux membres du Comité. Cette lettre, adressée à l'employeur, présente une liste des endroits dans la région du Pacifique où il y a eu des violations de la convention collective. Elle comporte aussi des dispositions tirées de la convention collective de 1987 conclue entre l'UFC et Postes Canada où le terme « insignifiant » est défini de manière très restrictive.

## **PROTOCOLE D'ENTENTE – GRIEFS DÉPOSÉS AUX TERMES DE LA CLAUSE 17.04 – HAMILTON**

Les membres du Comité ont reçu une copie du protocole d'entente qui a été conclu récemment (le 12 octobre 2010) et qui règle un certain nombre de griefs déposés par la section locale de Hamilton. Ces griefs alléguait que Postes Canada avait enfreint la clause 17.04 en omettant de doter la portion de livraison de colis des itinéraires de CSP dont la ou le titulaire était absent. Dans ces cas particuliers, bien que l'employeur n'ait pas suivi le processus approprié, il se trouve que les employées et employés à temps partiel flexible disposaient de temps suffisant pour couvrir la portion de livraison de colis des itinéraires en question. Si l'employeur avait doté les itinéraires correctement, la clause 17.04 n'aurait pas été invoquée. Par conséquent, les parties ont convenu que l'employeur suivrait à l'avenir la marche à suivre établie aux termes du paragraphe 8.5 de l'annexe « S » et que le Syndicat retirerait tous les griefs dont les faits correspondent à ceux des griefs de la section locale de Hamilton. Les parties ont convenu qu'elles continuaient d'être en désaccord en ce qui concerne ce qui se produit lorsque le personnel à temps partiel flexible n'est pas en mesure d'effectuer la livraison des colis pour les employées et employés absents. Le protocole d'entente ne s'applique pas à ce dernier type de situations.

## **FACTRICES ET FACTEURS RURAUX ET SUBURBAINS**

### **NÉGOCIATIONS ET ARBITRAGE DE DIFFÉREND**

Le disque compact qui a été remis aux participantes et participants à la réunion contenait l'ensemble du texte contractuel et des présentations déposés par les deux parties dans le cadre de l'arbitrage de différend visant les FFRS. L'arbitre Keller a été saisi de toutes ces questions.

Le Comité de négociation, composé des conseurs Bonnie Pollard, Kathy Zimmer, Rose Johnson et Suzanne Simard et du confrère Ken Bird, ainsi que les membres du Comité de transition, notre avocat et notre ingénieur, font un excellent travail dans ce dossier. Il suffit d'examiner les résultats pour s'en convaincre, principalement les dispositions soumises par les deux parties. Les dispositions présentées par le Syndicat sont solides et bien rédigées. Pour sa part, Postes Canada s'est contentée d'éliminer du texte et d'ajouter de nouvelles clauses constituées d'une seule ligne, et la majorité des dispositions qu'elle a proposées sont des lettres d'entente qui ne feront pas partie de la convention collective. Et pour ajouter l'injure à l'insulte, Postes Canada a jusqu'à

maintenant négligé de fournir une version française de ses textes contractuels et de ses présentations. Le Syndicat a déposé une plainte à ce sujet auprès de la Commission des langues officielles.

Le confrère Lafleur, négociateur en chef, a mis l'accent sur les textes contractuels visant les réorganisations d'itinéraires, l'ancienneté et les droits syndicaux. Le Syndicat a utilisé du texte tiré des articles 46 et 47 de la convention collective de l'unité urbaine, proposant de l'inclure dans la convention collective de l'unité des FFRS, notamment en ce qui concerne les droits des observatrices et observateurs syndicaux payés par l'employeur et les mises au choix en fonction de l'ancienneté. Nous avons aussi proposé d'abandonner les paiements à la pièce aux termes de l'annexe « A » et de les remplacer par des valeurs de temps établies en fonction du Système de gestion des itinéraires (SGI), qui comprend des valeurs provenant du SGI original, de l'annexe « C » (étude sur le SGI) de la convention collective de 2006 et la conversion, par le Syndicat, des valeurs variables en valeurs de temps évaluées (serrures, ERMP et envois sans adresse jusqu'à 500 grammes).

On a fait remarquer que Postes Canada a retardé le processus à chaque étape. Tout d'abord, les parties sont en arbitrage de différend uniquement parce que Postes Canada a refusé de laisser tomber sa proposition visant un régime d'assurance-invalidité de courte durée. Par conséquent, la direction tient 7 000 membres FFRS en otage dans le but de créer un précédent en vue des négociations de l'unité urbaine. Les parties sont déjà passées par là en 2008. À cette époque, les parties avaient laissé tomber leurs revendications respectives pour un régime d'invalidité de courte durée et des congés de maladie payés en faveur de deux journées de congé personnel payées, ce qui leur a permis de conclure une entente négociée. Le 22 juin, l'employeur a soulevé une objection préliminaire quant à la compétence de l'arbitre Keller, ce qui a obligé les parties à résoudre, le 17 août, trois questions préliminaires (changements technologiques, médiation et changement de dernière minute aux montants disponibles aux termes du plafond financier). Par la suite, l'employeur n'a pas été disponible pour la très grande majorité des dates offertes par l'arbitre. Des audiences sont maintenant prévues le 23 novembre, le 13 décembre, le 5 janvier, le 21 février, les 7 et 25 mars, et les 24 et 27 avril.

En ce qui concerne l'audience du 3 novembre, Postes Canada a déclaré que nous ne pouvions pas aller de l'avant parce qu'elle n'avait pas reçu l'ensemble des déclarations de témoignages anticipés du Syndicat. Le Syndicat avait toutefois avisé Postes Canada et l'arbitre, dans le cadre d'une conférence téléphonique, qu'il avait l'intention de traiter en priorité le texte contractuel sur les changements technologiques et la sécurité d'emploi, ainsi que les clauses « moi aussi ». Ces clauses sont les dispositions qui s'appliquent déjà aux autres unités de négociation à Postes Canada et que nous voulons inclure dans la convention collective des FFRS. L'arbitre a décidé de tenir l'audience qui était prévue le 3 novembre. À la demande du Syndicat, les parties ont maintenant convenu d'un processus d'arbitrage et de tenir des réunions portant sur le coût de chaque revendication imputé au plafond financier.

## **COMITÉ DE TRANSITION**

Le confrère Chris Pleasants, membre du Comité de transition, a participé à cette partie de la réunion.

Les membres du Comité national de la mesure du travail ont discuté des questions suivantes concernant le Comité de transition des FFRS :

1. Le processus de réorganisation des itinéraires de Postes Canada a été passé en revue, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Nouvelle position de Postes Canada concernant les itinéraires de plus de huit heures selon le système de gestion des itinéraires (SGI);
- Rapports selon lesquelles des représentantes et représentants de Postes Canada ont recours à des observations d'une journée pour déterminer si un membre travaille plus de 40 heures sur une période de quatre semaines.

On a fait remarquer que le Syndicat n'est pas d'accord avec l'évaluation individuelle des itinéraires de FFRS.

2. Points de remise commerciaux – Postes Canada redéfinit l'application des points de remise commerciaux en retirant le point de remise et en le rajoutant à l'itinéraire, sans qu'aucun changement ne soit apporté à l'itinéraire. Il en résulte une diminution de la rémunération et une réduction de la valeur de temps liée au tri du courrier, qui passe de 0,80 minute par point de remise (POC commercial) à 0,25 minute par point de remise (POC résidentiel), sans que l'itinéraire du membre FFRS ne soit en fait modifié.

3. Conversion du tri de connaissance au tri par adresses municipales – Dans le passé, lorsque Postes Canada convertissait le tri de connaissance en tri par adresses municipales, le FFRS était indemnisé à raison de cinq dollars par point de remise. Nous avons été informés que des représentants locaux de Postes Canada ont refusé d'indemniser les FFRS pour ce service. Résultat : Les FFRS continuent d'avoir à assurer un service additionnel sans être indemnisés pour ce travail et les valeurs de temps qui leur sont attribuées pour le tri passent de 0,35 minute par point de remise (tri de connaissance) à 0,25 minute par point de remise (tri par adresses municipales).

4. Type de véhicule – On a présenté une mise à jour de la situation relative à l'adoption par Postes Canada d'un « nouveau » type de véhicule pour les nouveaux itinéraires de FFRS et les itinéraires qui deviennent vacants.

## **GRIEF NATIONAL (N00-08-R0010)**

Le Syndicat a déposé ce grief au nom des FFRS parce que Postes Canada ne cesse d'enfreindre la clause 11.04 en créant ou en organisant des itinéraires de plus de 40 heures par semaine ou en révisant ou en modifiant des itinéraires de manière à ce qu'ils comptent plus de 40 heures par semaine. Postes Canada ne semble pas être en mesure de faire la distinction entre les articles 11 et 13. L'article 11 traite de l'évaluation des itinéraires sur papier, alors que l'article 13 porte sur les heures réellement travaillées. Le Syndicat soutient que l'employeur ne peut pas maintenir un itinéraire à plus de huit heures par jour suite à toute modification à l'itinéraire qui constitue, de l'avis de tous, une réorganisation. De plus, le recours à une assistante ou à un assistant aux termes de la clause 13.03 n'est permis qu'avant la signature de la convention collective. Les itinéraires de plus de 40 heures par semaine doivent alors être traités aux termes de la clause 13.02, ce qui n'a rien à voir avec l'obligation de l'employeur aux termes de l'article 11.

## **CASIERS DE TRI DES FFRS**

Lors de la réunion du Comité, trois photos provenant de Sherbrooke ont été présentées aux membres. Sur la photo qui est reproduite ci-dessous, vous pouvez voir un casier de tri A-32 modifié qui est inutilisable. Postes Canada a installé des roulettes sous les ailes du casier. Lorsque les ailes sont repliées vers le centre et que des articles surdimensionnés sont triés dans des compartiments se trouvant à proximité du panneau central séparant les deux ailes, il devient alors impossible de trier du courrier additionnel dans les compartiments du panneau central.



## LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

Afin de donner suite de la recommandation du Comité national de la mesure du travail, en mai dernier, d'organiser une campagne publique en faveur de la livraison à domicile, la question a été inscrite à l'ordre de la réunion. Tous les documents, inclus dans les rapports de la section des effectifs présentés au Conseil, ont été reproduits à l'intention des membres du Comité, y compris les lettres destinées à Andrea Horwath, à David Christopherson et à Jean Crowder du NPD, ainsi que les lettres que ces derniers ont envoyées au Syndicat.

Le STTP a maintenant envoyé des dépliants (reproduits ci-dessous) qui seront distribués à la population en prévision des négociations de l'unité urbaine.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES



**Postes Canada vous appartient**

Postes Canada investit 2,5 milliards \$ dans de nouvelles machines de traitement du courrier et de nouvelles méthodes de travail. En cette période d'austérité économique, nous devons veiller à ce que cet investissement soit avantageux pour vous. Vous méritez votre part des avantages découlant de la modernisation et de l'efficacité accrue du service postal. C'est pourquoi il faut réinvestir les économies réalisées pour que la population et les travailleurs et travailleuses des postes puissent en bénéficier. Car en bout de ligne, ce sont les travailleurs et travailleuses qui font la force du service postal.

Merci de votre appui!

**Un meilleur service postal : voilà ce que vous propose le STTP!**

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) sait que vous souhaitez pouvoir compter sur un service postal qui répond à vos besoins.

Postes Canada a réalisé des profits au cours des 15 dernières années. Elle a aussi payé des impôts et des dividendes au gouvernement fédéral. Autrement dit, durant toute cette période, le service postal public et les travailleurs et travailleuses des postes ont contribué au trésor public.

Postes Canada prévoit supprimer des services et fermer des bureaux de poste. Le STTP, pour sa part, souhaite en faire davantage pour les collectivités du pays. Dans le cadre de nos prochaines négociations, nous allons demander que de nouveaux services soient offerts à la population. Par exemple :

- des heures d'ouverture prolongées;
- des services bancaires, financiers et d'assurance;
- des services gouvernementaux (p. ex. : licences et permis, services de bibliothèque) selon les besoins de votre collectivité;
- une expansion du service de livraison à domicile;
- un service de livraison de colis accru;
- une empreinte écologique réduite;
- un service de livraison le jour même;
- un service de livraison supérieur en soirée et la fin de semaine;

Merci d'avoir pris le temps de lire le présent dépliant. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre site Web au [www.cupw-sttp.org](http://www.cupw-sttp.org) ou contactez

**sttp • cupw** **SCFP**

Le Syndicat travaille aussi à la production d'une feuille de renseignements sur l'amélioration des services, qui sera envoyée aux sections locales. Le 23 septembre, le palier national du Syndicat a aussi envoyé un questionnaire intitulé « *Exemples de besoins à combler en matière de services postaux* ». Le questionnaire comportait les questions suivantes :

1. Veuillez indiquer le nom des collectivités sans service bancaire qui sont desservies par votre section locale ou qui sont situées près de cette dernière.

a. Veuillez indiquer les noms, adresses et numéros de téléphone d'alliés potentiels.

2. Veuillez fournir des exemples de localités où il n'y a aucun service postal (privé ou public) et qui ont clairement besoin d'un bureau de poste. Veuillez aussi indiquer la distance à parcourir pour se rendre au bureau de poste (privé ou public) le plus près.

Distance à parcourir pour se rendre au bureau de poste le plus près (privé ou public) :

a. Veuillez indiquer les noms, adresses et numéros de téléphone d'alliés potentiels.

3. Veuillez donner des exemples d'endroits où le service de livraison du courrier à domicile devrait être fourni. (Par exemple : une localité à forte concentration de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite.)

a. Veuillez indiquer les noms, adresses et numéros de téléphone d'alliés potentiels.

4. Veuillez fournir des exemples d'endroits où la livraison à domicile pourrait facilement être étendue (Par exemple : un quartier qui compte à la fois des habitations dont le courrier est livré à une boîte postale communautaire et des habitations dont le courrier est livré à domicile).

a. Veuillez indiquer les noms, adresses et numéros de téléphone d'alliés potentiels.

5. Veuillez donner des exemples d'autres genres de services que Postes Canada devrait fournir dans votre collectivité, puis expliquer pourquoi elle devrait le faire.

Explication :

a. Veuillez indiquer les noms, adresses et numéros de téléphone d'alliés potentiels.

Il est impératif de transmettre ce genre d'information aux négociatrices et négociateurs. Pour réaliser notre objectif de création d'emplois au moyen de l'amélioration des services, nous devons mener des campagnes auprès de la population. Par exemple, nous pouvons nous rendre dans les secteurs desservis par des BPCOM équipés d'une roue à mesurer, parler aux clients de notre programme de revendications et solliciter leur soutien. Nous devons amener la population à écrire aux députées et députés fédéraux dans le but de les sensibiliser.

## NÉGOCIATIONS URBAINES

La conseur Cathy Kennedy et les confrères Doug Hacking et Sylvain Lapointe, membres du Comité de négociation de l'unité urbaine, ont participé à ce segment de la réunion. Les confrères Hacking et Lapointe ont participé à toute la réunion.

Ils ont fait une présentation sur les revendications du STTP pour la présente ronde de négociation de l'unité urbaine. Ils ont passé en revue les revendications portant sur la livraison et ont donné des détails sur le contenu et la portée de chaque revendication. Ils ont par la suite permis aux membres du Comité national de la mesure du travail de faire des commentaires et de poser des questions. Bien que certains aspects de nos revendications en matière de livraison soient compliqués, notre objectif est fort simple.

Nous avons besoin de trois choses fondamentales :

- 1) Des valeurs exactes pour tout travail accompli;
- 2) Un système transparent qui nous permette de vérifier que les valeurs négociées sont bien appliquées et qui permette aux membres de veiller à ce qu'ils obtiennent les valeurs adéquates;
- 3) Un mécanisme relatif aux heures supplémentaires et à la surcharge de travail lorsque la charge de travail est supérieure à la moyenne ou anormale.

Les membres du Comité de négociation remercient le Comité national de la mesure du travail de les avoir invités à participer à la réunion et de leur avoir fait part de ses réflexions et commentaires sur différentes questions.

Il est clair que nous avons besoin du soutien des membres. Nous devons faire parvenir au Comité de négociation toute l'information pertinente provenant des membres, des déléguées et délégués syndicaux, des comités exécutifs locaux, des dirigeantes et dirigeants régionaux et nationaux et des permanentes et permanents syndicaux régionaux et nationaux. Dans les lieux de travail, la clé consiste à participer aux activités du Syndicat et à nous tenir au courant, mais nous devons aussi faire la grève du zèle pour soutenir notre Comité de négociation ainsi que nos consœurs et confrères du groupe 2 de Winnipeg, et maintenant aussi de la succursale postale d'Adelaide, à Toronto, qui ont été touchés par les changements de la poste moderne. Aussi, nous devons soutenir nos consœurs et confrères des groupes 1, 3 et 4 qui ont subi les effets des changements technologiques au Canada et au Québec. Les consœurs et confrères de l'unité des FFRS ont également besoin de notre soutien, puisqu'ils sont sans contrat depuis près d'un an et qu'ils font aussi face aux effets de la poste moderne.

**L'UNION FAIT LA FORCE!**

## **RAPPORTS RÉGIONAUX – MEMBRES DU CNMT**

### **RÉGION DU PACIFIQUE**

Un rapport de la consœur Karen De Francesco, de la région du Pacifique, a été présenté à la réunion. Une copie du rapport est jointe en annexe au présent rapport. Le rapport de la consœur De Francesco portait sur les points suivants :

- Avis aux termes de la clause 6.05
- Décision de l'arbitre Dulude sur l'accès du Syndicat aux lieux de travail
- Permis de conduire la SCP
- Retour des employées et employés temporaires
- Boîtes aux lettres publiques

## **RÉGION DES PRAIRIES**

Les rapports écrits des membres de la région des Prairies ont été distribués aux membres du Comité. Une copie de ces rapports est jointe en annexe au présent rapport.

Le rapport de Brian Blair portait sur les points suivants :

- Centre de colis des CSP
- Réorganisations d'itinéraires de factrices et facteurs
- GIA et Georoute
- Formulaire 071
- Carnet des modifications (Edit Book)
- Graphiques à colonnes
- FFRS

Le rapport de Joanne Freund portait sur les points suivants :

- Réorganisation du PDF n° 1
- Réorganisation du PDF n° 10
- Réorganisation du PDF n° 14
- Réorganisation du réseau de transport
- ETC – travailleuses et travailleurs internes

La consœur Freund a aussi remis un rapport intitulé « Rapport présenté au Comité national de la mesure du travail – Transport », portant sur la période de juin à novembre 2010.

Le rapport de Guy Demers, de la section locale de Calgary, portait sur les points suivants :

- Réorganisation du PDF n° 1
- Réorganisation du PDF n° 10
- Réorganisation du PDF n° 14
- Réorganisation du PDF n° 16

## **RÉGION DU QUÉBEC**

Le confrère Leblanc a indiqué que Postes Canada a retiré les véhicules avec conduite à droite et que les nouveaux véhicules, surtout des véhicules Ford Connect, ne conviennent pas aux itinéraires auxquels ils ont été affectés. Par conséquent, dans certains secteurs urbains, Postes Canada soutient maintenant qu'elle doit installer des BPCOM parce que la livraison à domicile n'est pas sécuritaire. Certains itinéraires nécessitent deux voyages au poste de factrices et facteurs parce que l'espace utilitaire des nouveaux véhicules n'est pas suffisant.

Vous trouverez en annexe du présent rapport les rapports régionaux suivants :

## **RÉGION DE L'ONTARIO**

Jeff Carroll a présenté un rapport portant sur les questions suivantes :

- Scarborough – tri séquentiel
- Hamilton – tri séquentiel
- London, Kitchener et Windsor – tri séquentiel
- Article 50

## **RÉGION DU TORONTO MÉTROPOLITAIN**

Doug Hacking a présenté un rapport portant sur les questions suivantes :

- Carnet des modifications (*Edit Book*)
- Adelaide / Transformation postale
- Autres questions soulevées au sujet de la réorganisation des itinéraires de l'installation Adelaide
- Postes de facteurs et factrices n° 2 de Mississauga
- Succursale « C » d'Etobicoke
- Nouvelle installation située au 66, avenue Ray
- Autres questions

Paul Chaplain a présenté un rapport portant sur les questions suivantes :

- Rapports régionaux
- Winnipeg
- Négociations

## **RÉGION DU CENTRE**

Susan Kierstead a présenté un rapport portant sur les questions suivantes :

- Réorganisation du transport pour les itinéraires de navette et la succursale « S »
- Installations environnementales à la fine pointe de la technologie
- Réorganisation à Kanata
- Transport – perte d'itinéraires de navette aux installations de Kanata, à la succursale « J » et au poste de factrices et facteurs de Merivale
- Perte d'itinéraires à plein temps à la succursale « S »
- Déménagement de la succursale « J »
- Projet pilote à la succursale « C » pour mettre à l'essai les fonctions GPS du terminal de données portatif
- Mise au choix au sein des sections découlant des réorganisations visant l'établissement

## **RÉGION DE L'ATLANTIQUE**

Nicola Boone et Tony Roger ont présenté un rapport portant sur les questions suivantes :

- Information relative aux graphiques à colonnes
- Cours de cinq jours sur le SMIFF

- Information relative aux réorganisations
  - Bridgewater
  - Kentville
  - DDC
  - Moncton
- Heures supplémentaires obligatoires
- Transformation postale – St. John's
- Moncton
- Système de gestion de l'information sur les envois sans adresse (SGIEA)
- Rayon de livraison par facteurs et factrices

Un graphique à colonnes sur le personnel de relève de la région de l'Atlantique a aussi été présenté. Il est reproduit ci-dessous.

Bureau	Relève 2009	Relève 2010	+/-	Total
Antigonish	2	2	0	-25 PT/+2=
New Glasgow	2	2	0	-23 PT
Campbellton	3	1	-2	+1 TP
Yarmouth	1	1	0	
Miramichi	4	3	-1	
Truro	5	6	+1	
Moncton	24	23	-1	
Ann Valley	3	3	0	
Fred/Oro	12	9	-3	
Bathurst	3	2	-1	
Breton	18	18	0	
B'water	1	1	0	
St. Stephen	1	1	0	
Cumberland	2	2	0	
Fundy	11	8	-3	
Nova			-9/+1 CSP	
C'hrtown	7	6	-1	
Stephenville	1	1	0	
Summerside	3	2	-1	
Lab City	1	1	0	
Gander	2	1	-1	
Cornerbk	1	2	+1	
St. John's	33	31	-2	
Gr. Falls/Wind	2	2	0	

Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps d'entendre un rapport verbal de la part de tous les membres du Comité. Bien entendu, des rapports partiels ont été présentés dans le cadre des discussions portant sur toutes les questions à l'ordre du jour.

## ANNEXE « AA »

### PROJET RELATIF AUX ENVOIS SANS ADRESSE

Le confrère Jim Crowell s'est joint au Comité national de la mesure du travail pour participer à la discussion portant sur le projet relatif aux envois sans adresse ainsi qu'à la discussion visant la poste moderne. La consœur Pierrette Morin et Rob Cook ont aussi présenté un rapport.

Le confrère Crowell a présenté verbalement les conclusions relatives au calcul et à l'application de la formule utilisée pour déterminer le pourcentage des points de remise desservis, en fonction des l'information recueillie dans le cadre du projet relatif aux envois sans adresse mené aux termes de l'annexe « AA ». Ces conclusions seront distribuées par écrit une fois que le rapport sur le pourcentage des points de remise desservis sera terminé.

L'« ÉBAUCHE » d'un document préparé par les membres du Comité de l'annexe « AA » présentant les valeurs de temps « préliminaires » pour les envois sans adresse est reproduit ci-dessous. Le rapport exhaustif, qui comprendra ces valeurs, s'avérera fort utile dans le cadre des négociations. Il est à noter que le rapport n'est pas terminé et que les valeurs de temps font toujours l'objet d'un litige. Une liste des questions en litige précède le graphique.

Questions en litige	SCP	STTP
<b>Pas / pieds</b>	Postes Canada soutient que la valeur du système MOST de 2,5 pieds par pas doit s'appliquer à toute activité de marche libre au sein d'un poste de factrices et facteurs.	Le STTP soutient que dans les cas où le nombre réel de pas a été compté, ce nombre devrait servir à établir le temps accordé selon le système MOST.
<b>Lecture des adresses en marchant</b>	La position de Postes Canada demeure conforme à ce qui a été mentionné dans le cadre de l'arbitrage sur les normes de temps des factrices et facteurs en ce qui concerne la lecture du courrier en marchant.	Le STTP croit qu'il est dangereux de lire les adresses ou de manier le courrier en marchant.
<b>Choix des consommateurs</b>	Une valeur I6 est actuellement accordée à la factrice ou au facteur pour déterminer si un réceptacle comporte ou non un indicateur du programme Choix des consommateurs.	Le STTP croit qu'il faut accorder une valeur I16 pour tenir adéquatement compte du mouvement du regard d'un réceptacle à l'autre et du temps requis pour déterminer s'il y a un indicateur du programme Choix des consommateurs.
<b>Quand combiner les envois sans adresse (PDR centralisés)</b>	Postes Canada croit qu'il est approprié de s'en remettre aux valeurs de temps pour déterminer quand l'activité de combiner les envois sans adresse doit être accomplie.	Le STTP ne croit pas qu'une analyse des normes, fondée sur l'échantillonnage limité effectué dans le cadre du projet pilote, suffise à supplanter l'évidence selon laquelle les factrices et facteurs combinent davantage les envois sans adresse pour les points de remise centralisés au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'envois.

DRAFT-EBAUCHE	DRAFT- EBAUCHE	DRAFT- EBAUCHE																																																						
	Pre-Pilot (e)	Post-Pilot (e)																																																						
Obtain UA/ Obtenir ESA	0.111 sec/pc	17.61 + 0.0258 sec/pc																																																						
Read/Lire DCS	15.3 sec/dcs	15.34 sec/dcs																																																						
Obtain & Prep at Case /Obtenir & Prép. au casier	0.2045 sec/pc	0.0961 sec/pc																																																						
Sort UA/ Trier ESA au casier	Sort to case/ Trier au casier = <b>2.008 sec/pc</b> Sort to gaps/ Trier dans les séparations vides = <b>2.124 sec/pc</b>	Sort entire mailing/ Trier au casier une sorte de circ.entièrement = <b>1.465 sec/pc</b> Sort first mailing / Trier au casier la première sorte= <b>2.656 sec/pc</b> Sort remaining mailings/ Trier au casier les autres sortes de circ.= <b>1.821 sec/pc</b>																																																						
Merge UA @ Tie Out /Combiner-Fusionner les ESA en attachant	<table border="1"><thead><tr><th># of sets</th><th>TMU's/pc</th><th>Sec/pc + 7 %</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>37.82</td><td>1.456</td></tr><tr><td>2</td><td>32.82</td><td>1.263</td></tr><tr><td>3</td><td>31.15</td><td>1.199</td></tr><tr><td>4</td><td>30.12</td><td>1.177</td></tr><tr><td>5</td><td>29.92</td><td>1.149</td></tr><tr><td>6</td><td>29.48</td><td>1.135</td></tr><tr><td>7</td><td>29.25</td><td>1.126</td></tr><tr><td>8</td><td>29.07</td><td>1.119</td></tr></tbody></table>	# of sets	TMU's/pc	Sec/pc + 7 %	1	37.82	1.456	2	32.82	1.263	3	31.15	1.199	4	30.12	1.177	5	29.92	1.149	6	29.48	1.135	7	29.25	1.126	8	29.07	1.119	<table border="1"><thead><tr><th>Mailings</th><th>TMU's/pc</th><th>Sec/pc</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>52.12</td><td>1.876</td></tr><tr><td>2</td><td>44.32</td><td>1.596</td></tr><tr><td>3</td><td>41.72</td><td>1.502</td></tr><tr><td>4</td><td>40.42</td><td>1.455</td></tr><tr><td>5</td><td>39.42</td><td>1.427</td></tr><tr><td>6</td><td>39.12</td><td>1.409</td></tr><tr><td>7</td><td>38.75</td><td>1.395</td></tr><tr><td>8</td><td>38.47</td><td>1.385</td></tr></tbody></table>	Mailings	TMU's/pc	Sec/pc	1	52.12	1.876	2	44.32	1.596	3	41.72	1.502	4	40.42	1.455	5	39.42	1.427	6	39.12	1.409	7	38.75	1.395	8	38.47	1.385
# of sets	TMU's/pc	Sec/pc + 7 %																																																						
1	37.82	1.456																																																						
2	32.82	1.263																																																						
3	31.15	1.199																																																						
4	30.12	1.177																																																						
5	29.92	1.149																																																						
6	29.48	1.135																																																						
7	29.25	1.126																																																						
8	29.07	1.119																																																						
Mailings	TMU's/pc	Sec/pc																																																						
1	52.12	1.876																																																						
2	44.32	1.596																																																						
3	41.72	1.502																																																						
4	40.42	1.455																																																						
5	39.42	1.427																																																						
6	39.12	1.409																																																						
7	38.75	1.395																																																						
8	38.47	1.385																																																						
Collate UA /Empiler (Rassembler) les ESA	<table border="1"><thead><tr><th># of mailings</th><th>TMU's/pc</th><th>Sec/pc</th></tr></thead><tbody><tr><td>2</td><td>42.68</td><td>1.64</td></tr><tr><td>3</td><td>37.68</td><td>1.45</td></tr><tr><td>4</td><td>35.18</td><td>1.35</td></tr><tr><td>5</td><td>33.68</td><td>1.30</td></tr><tr><td>6</td><td>32.68</td><td>1.26</td></tr><tr><td>7</td><td>31.97</td><td>1.23</td></tr><tr><td>8</td><td>31.43</td><td>1.21</td></tr></tbody></table>	# of mailings	TMU's/pc	Sec/pc	2	42.68	1.64	3	37.68	1.45	4	35.18	1.35	5	33.68	1.30	6	32.68	1.26	7	31.97	1.23	8	31.43	1.21	<table border="1"><thead><tr><th># of mailings</th><th>TMU's</th><th>sec/pc</th></tr></thead><tbody><tr><td>2</td><td>47.98</td><td>1.727</td></tr><tr><td>3</td><td>45.49</td><td>1.638</td></tr><tr><td>4</td><td>44.24</td><td>1.593</td></tr><tr><td>5</td><td>43.49</td><td>1.566</td></tr><tr><td>6</td><td>42.99</td><td>1.548</td></tr><tr><td>7</td><td>42.63</td><td>1.535</td></tr><tr><td>8</td><td>42.37</td><td>1.525</td></tr></tbody></table>	# of mailings	TMU's	sec/pc	2	47.98	1.727	3	45.49	1.638	4	44.24	1.593	5	43.49	1.566	6	42.99	1.548	7	42.63	1.535	8	42.37	1.525						
# of mailings	TMU's/pc	Sec/pc																																																						
2	42.68	1.64																																																						
3	37.68	1.45																																																						
4	35.18	1.35																																																						
5	33.68	1.30																																																						
6	32.68	1.26																																																						
7	31.97	1.23																																																						
8	31.43	1.21																																																						
# of mailings	TMU's	sec/pc																																																						
2	47.98	1.727																																																						
3	45.49	1.638																																																						
4	44.24	1.593																																																						
5	43.49	1.566																																																						
6	42.99	1.548																																																						
7	42.63	1.535																																																						
8	42.37	1.525																																																						
Count out Street Relays/Compter les envois pour ch. Relais	0.562 sec/pc	0.23911 sec/pc 0.08832 sec/pc (no elastics)((pas d'élastiques))																																																						
Centralized POC(Inside & Outside)/ Pour PDR centralisés----- (à l'intér.& à l'extérieur)	<table border="1"><thead><tr><th># of Mailings</th><th>Collated sec/pc</th><th>Straight sec/pc</th></tr></thead><tbody><tr><td>2</td><td>3.5395</td><td>2.6593</td></tr><tr><td>3</td><td>2.8146</td><td>2.6593</td></tr><tr><td>4</td><td>2.4521</td><td>2.6593</td></tr><tr><td>5</td><td>2.2347</td><td>2.6593</td></tr><tr><td>6</td><td>2.0897</td><td>2.6593</td></tr><tr><td>7</td><td>1.9863</td><td>2.6593</td></tr><tr><td>8</td><td>1.9085</td><td>2.6593</td></tr></tbody></table>	# of Mailings	Collated sec/pc	Straight sec/pc	2	3.5395	2.6593	3	2.8146	2.6593	4	2.4521	2.6593	5	2.2347	2.6593	6	2.0897	2.6593	7	1.9863	2.6593	8	1.9085	2.6593	<table border="1"><thead><tr><th># of Mailings</th><th>Collated sec/pc</th><th>Straight sec/pc</th></tr></thead><tbody><tr><td>2</td><td>3.2399</td><td>2.0124</td></tr><tr><td>3</td><td>2.7584</td><td>2.0124</td></tr><tr><td>4</td><td>2.5180</td><td>2.0124</td></tr><tr><td>5</td><td>2.3736</td><td>2.0124</td></tr><tr><td>6</td><td>2.2773</td><td>2.0124</td></tr><tr><td>7</td><td>2.2086</td><td>2.0124</td></tr><tr><td>8</td><td>2.1571</td><td>2.0124</td></tr></tbody></table>	# of Mailings	Collated sec/pc	Straight sec/pc	2	3.2399	2.0124	3	2.7584	2.0124	4	2.5180	2.0124	5	2.3736	2.0124	6	2.2773	2.0124	7	2.2086	2.0124	8	2.1571	2.0124						
# of Mailings	Collated sec/pc	Straight sec/pc																																																						
2	3.5395	2.6593																																																						
3	2.8146	2.6593																																																						
4	2.4521	2.6593																																																						
5	2.2347	2.6593																																																						
6	2.0897	2.6593																																																						
7	1.9863	2.6593																																																						
8	1.9085	2.6593																																																						
# of Mailings	Collated sec/pc	Straight sec/pc																																																						
2	3.2399	2.0124																																																						
3	2.7584	2.0124																																																						
4	2.5180	2.0124																																																						
5	2.3736	2.0124																																																						
6	2.2773	2.0124																																																						
7	2.2086	2.0124																																																						
8	2.1571	2.0124																																																						
Extra Pulls & Elastics-/Retraits additionnels et élastiques	Extra Pulls & Elastics (foot) -/Retraits additionnels & élastiques (à pied) = <b>0.6068 sec/pc</b> Extra Pulls & Elastics (motorized)- / Retraits additionnels et élastiques (motorisés)= <b>0.5458 sec/pc</b> Extra Elastics (foot) -/ Élastiques additionnels (à pied)= <b>0.3527 sec/pc</b> Extra Elastics (motorized) -/ Élastiques additionnels (motorisés) = <b>0.2917 sec/pc</b>	Combined Value (Pulls & Elastics) -/ Valeur combinée (retraits et élastiques)= <b>0.4320 sec/pc</b> Combined Value (Elastics) -/ Valeur combinée (élastiques) = <b>0.2539 sec/pc</b>																																																						
MM Stop/ arrêt LVR. AUTOM.	4.31 sec/stop (arrêt)	5.05 sec/stop (arrêt)																																																						
Variable Walking Time/Temps de parcours à pied Variable	25.75 sec/POC (PDR)	25.07 sec/POC (PDR)																																																						
UA last day/ envois sans adresse dernier jour	6.55sec./ Last day call / dernier jour de livraison	8.8596 sec.last day POC / PDR-dernier jour																																																						
5 day mailings/ ESA à 5 jours de livraison	25% method(e) = <b>3.23 sec/pc</b> 20% method(e) = <b>8.93 sec/pc</b>	3.33 sec/pc																																																						
Outside Delivery - Door to Door /Livraison à l'extérieur-porte à porte	34.85 sec/rte/day (jour)* *Value was not included in the pre-pilot time value due to ongoing arbitration surrounding reading while walking/ Cette valeur n'a pas été incluse dans les valeurs de temps Pre-pilote du au fait de l'arbitrage à propos de la lecture en marchant	BH1 = <b>49.84 sec/rte/day (jour)</b> BH2 = <b>168.46 sec/rte/day (jour)</b> BH1S1 = <b>144.66 sec/rte/day (jour)</b> BH=Dans la main (après le courrier) S=dans la sacoche																																																						

## Le dimanche 7 novembre 2010

### **MANUEL DU SYSTÈME DE MESURE DES ITINÉRAIRES DE FACTRICES ET FACTEURS (SMIFF)**

Depuis des mois, les parties mènent des consultations sur les changements au manuel du SMIFF. Ces changements sont liés à la poste moderne et au processus d'évaluation dynamique.

Un document préparé par le confrère Mackenzie, intitulé *Aperçu du processus d'évaluation dynamique* est reproduit ci-dessous.

### **APERÇU DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DYNAMIQUE**

ANCIEN PROCESSUS	PROCESSUS D'ÉVALUATION DYNAMIQUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Volumes de courrier indexés en fonction de la mesure de volume visant les UDL de l'itinéraire existant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volumes de courrier indexés en fonction de la mesure de volume visant les UDL de l'itinéraire existant.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux par point de remise calculé en fonction des valeurs de temps pour l'ensemble du courrier attribué aux UDL (taux exprimé en valeurs de temps par point de remise pour les UDL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux par point de remise calculé en fonction des valeurs de temps pour l'ensemble du courrier attribué aux UDL (taux exprimé en volume par point de remise pour les UDL) (voir chapitre 3, p. 24).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de points de remise desservis calculé pour les UDL de l'ancien itinéraire en ayant recours au nouveau volume indexé établi durant la mesure de volume.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de points de remise desservis calculé pour les UDL de l'ancien itinéraire en ayant recours au nouveau volume indexé établi durant la mesure de volume (voir chapitre 5, p. 2, formulaire 083).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied de nouveaux itinéraires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied de nouveaux itinéraires.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeurs de temps établies en fonction des volumes pour chaque UDL (avec l'application du pourcentage de points de remise desservis pour la totalité de l'ancien itinéraire) transférées au nouvel itinéraire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données relatives au volume de courrier indexé sont transférées au nouvel itinéraire en même temps que les UDL (voir chapitre 3, p. 24).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de points de remise desservis recalculé pour les UDL du nouvel itinéraire en utilisant les données relatives au nouveau</li> </ul>

	volume indexé qui ont été transférées au nouvel itinéraire (voir chapitre 5, p. 2, formulaire 084).
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage de points de remise desservis demeure inchangé jusqu'à la prochaine réorganisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage de points de remise desservis est dynamique et change chaque fois qu'un point de remise est ajouté ou éliminé, ou chaque fois qu'on dote un poste vacant (voir chapitre 5, p. 3, formulaire 084).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsqu'il y a un nouveau point de remise, on ajoute le taux de volume par point de remise pour l'UDL (ainsi que les caractéristiques physiques du formulaire 038).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de l'ajout ou de l'élimination d'un point de remise, on ajoute ou retire le taux de volume par point de remise pour l'UDL. Les caractéristiques physiques du formulaire 038 sont aussi ajoutées (« activées ») ou retirées (« désactivées »), selon le cas (voir chapitre 5, p. 3, formulaire 084).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les points de remise d'une nouvelle UDL, utilisation du taux par point de remise d'une UDL semblable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les points de remise d'une nouvelle UDL, utilisation du taux par point de remise d'une UDL semblable.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le mode de livraison d'un itinéraire passe de la livraison à pied à la livraison motorisée, ou vice versa, les crédits de sacoche de l'ancien itinéraire (s'il y a lieu) sont transférés au nouvel itinéraire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le mode de livraison d'un itinéraire passe de la livraison à pied à la livraison motorisée, ou vice versa, les crédits de sacoche sont ajoutés ou retirés, selon le changement apporté au mode de livraison (voir chapitre 3, p. 19, 21).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si des changements sont apportés au type de casier, les crédits de l'ancien type de casier s'appliquent au nouvel itinéraire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si des changements sont apportés au type de casier, les valeurs de temps du nouveau type de casier s'appliquent au volume de chaque nouvelle UDL.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les gros destinataires de courrier qui ne possèdent pas leur propre UDL sont traités comme les autres points de remise de l'itinéraire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les points de remise d'exception (habituellement les points de remise qui ont un volume élevé) peuvent être isolés et traités comme une UDL, en utilisant le concept du « profile de point de remise unique » (voir chapitre 4, p. 8).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tri et la livraison ne peuvent pas être séparés pour calculer le pourcentage de points de remise desservis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tri et la livraison pour une UDL ou un seul point de remise peuvent être séparés (et les crédits peuvent être alloués séparément à différents itinéraires) et pris en compte de manière distincte dans le calcul du pourcentage de points de remise desservis (voir chapitre 5, formulaire 084).</li> </ul>

Le confrère Mackenzie a passé en revue les chapitres 1, 3, 7, 9, 10 et 16.

Les changements apportés à ces chapitres sont principalement liés à la poste moderne. Les changements prévoient, entre autres, de nouveaux arrêts « stationner et parcourir la boucle » pour les itinéraires motorisés, des crédits pour le courrier trié à la machine de manière séquentielle et des valeurs de temps pour changer les étiquettes de casier. Les changements apportés au chapitre 7 décrivent la méthode utilisée pour mesurer le temps de chargement et de déchargement, ainsi que le temps nécessaire pour aller chercher le véhicule et le ramener. Les changements prévoient aussi le recours à des dispositions du manuel du SOSTCSP en ce qui concerne le ramassage commercial. Le chapitre 16 est un nouveau chapitre de transition permettant l'utilisation des données des mesures du volume recueillies avant la mise en œuvre du tri séquentiel mécanisé.

Certains des changements apportés aux chapitres 1 et 3 ont trait au processus d'évaluation dynamique. Ces changements décrivent comment les données seront transférées aux UDL des nouveaux itinéraires, plutôt que les valeurs de temps. Les chapitres 4 et 5 seront aussi modifiés en fonction du processus d'évaluation dynamique. Ces changements font encore l'objet de discussions.

Les parties ont convenu de discuter d'autres questions lorsque la présente ronde de changements sera terminée. Un de ces changements est une description claire de la façon dont le volume des colis actuellement livrés par les CSP sera déterminé. Le processus utilisé à Winnipeg et à Moncton doit être décrit dans le manuel du SMIFF, probablement au chapitre 3. On a remis aux membres du Comité un document de l'employeur décrivant ce processus.

Le Syndicat enverra les nouvelles versions du manuel aux sections locales et aux bureaux régionaux lorsque la présente ronde de changements sera terminée. Les nouvelles versions seront sauvegardées sur le lecteur « I » et affichées sur le site Web du Syndicat lorsqu'elles seront terminées. La prochaine étape consistera à mettre nos cours à jour.

## POSTES MODERNE

Deux rapports sur de récentes visites à Winnipeg ont été reproduits à l'intention des membres du Comité. Un des rapports porte sur la visite du 13 octobre du Comité de négociation de l'unité urbaine et des confrères Rick Murray et Geoff Bickerton, et l'autre concerne la visite effectuée le 14 octobre par le confrère Lafleur.

Les rapports portent sur les questions suivantes :

### Visite du 13 octobre

- Pas de tapis anti-fatigue au LOCML;

- Manque de personnel;
- Violations en matière de santé et de sécurité;
- Les chariots sont instables et difficiles à déplacer lorsqu'ils sont pleins;
- Les envois à retenir et les envois à réexpédier ne sont pas retirés du courrier trié séquentiellement;
- Le courrier trié de manière séquentielle n'est pas accompagné de cartes de séparation;
- Seulement 60 % du courrier fait l'objet d'un tri séquentiel;
- Des paquets arrivent en retard;
- Conteneurs à grands objets plats surchargés;
- Formation insuffisante;
- Lacunes du balayage électronique;
- La situation relative à l'égalité des chances est lamentable;
- La direction autorise les débuts hâtifs;
- Des factrices et facteurs assemblent les envois sans adresse sur le sol;
- Congestion dans l'aire de travail des factrices et facteurs adjoints;
- Un seul terminal SRD;
- Les facteurs et factrices éprouvent de la douleur au bras en raison de la nouvelle méthode de travail;
- Chaque jour, les FFRS sont aux prises avec des aires de travail congestionnées et un manque de matériel.

### **Visite du 14 octobre**

- Postes Canada ayant refusé au Syndicat de tenir une réunion dans le lieu de travail, la réunion a eu lieu dans la rue et la participation a été excellente.
- Bonne réunion de mise à jour avec les FFRS.
- Les FFRS continuent de trier tout le courrier ayant fait l'objet d'un tri séquentiel.
- Le courrier de certaines portions d'itinéraires n'avait pas été livré le jour précédent.
- Certains ERMP n'avaient pas été livrés depuis le 12 octobre.
- Manque de personnel, surtout en ce qui concerne les factrices et facteurs adjoints.
- Des membres de la direction effectuent du travail de l'unité de négociation.
- Chaque jour, la livraison d'environ 10 colis est retardée parce qu'il n'y a pas de tri de connaissance.
- Les envois triés, le courrier mal trié et le courrier à réexpédier tournent en rond de l'établissement au poste de factrices et facteurs.
- Le chargement des véhicules est effectué à l'aide de deux chariots.
- Il n'y a qu'une seule liste d'heures supplémentaires obligatoires pour la deuxième vague.
- Les membres qui possèdent beaucoup d'ancienneté préfèrent les postes de la première vague. Durant la livraison, il est impossible de lire les lettres triées lorsqu'on transporte des articles surdimensionnés sur son bras. Les envois sans adresse sont triés avec les articles surdimensionnés. Certains facteurs et factrices trient à leur casier tout le courrier ayant fait l'objet d'un tri séquentiel. Personne ne semble utiliser la méthode de livraison à liasses multiples. Bon nombre de membres ont essayé la méthode proposée par Postes Canada, mais celle-ci leur a causé de la douleur aux bras, aux épaules, au cou et au dos. Les factrices et facteurs échappent du courrier durant la livraison. Pour éviter d'échapper

du courrier par terre, les liasses d'articles surdimensionnés doivent être maintenues près du corps. Durant la courte période que j'ai passé sur un itinéraire avec le frère Doug Cobb, délégué syndical, j'ai vu du courrier tomber par terre. Les cartes de changement d'adresse sont attachées au courrier. L'hiver, il sera impossible de remplir les sacoches du côté du passager du véhicule en raison de la neige. Dans certains secteurs de livraison, il est difficile de trouver un endroit où stationner.

Les rapports des frères Murray et Lafleur ont également été reproduits sur le CD qui forme une partie du rapport sur les effectifs et qui a été remis aux membres du Conseil à leur réunion d'octobre. Tous les rapports sur les effectifs présentés au Conseil, ainsi que tous les documents connexes, sont affichés sur le lecteur « I », qui est accessible à l'ensemble des dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux, aux permanentes et permanents syndicaux, au personnel de la recherche et aux adjointes administratives. Les rapports sont aussi affichés sur le site Web du Syndicat.

Il est clair que Postes Canada a pour stratégie de mettre en œuvre son projet de poste moderne en espérant que les travailleuses et travailleurs feront en sorte qu'il fonctionne. Il est essentiel que nous exerçons nos droits aux termes de la convention collective et que nous travaillons de manière sécuritaire et à un rythme raisonnable. Les militantes et militants continueront de consulter, de déposer des griefs, de négocier, de communiquer, d'éduquer et de sensibiliser la population, les médias et les politiciennes et politiciens. Mais au bout du compte, si le projet de poste moderne de l'employeur est mis en œuvre sans problème, nos gains seront moins importants. Les membres doivent obliger Postes Canada à accroître les niveaux d'effectifs, à tenir compte de leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité, à rémunérer les heures supplémentaires travaillées et à effectuer des évaluations aux termes de l'article 50 et de l'annexe « LL ». Cela s'applique à tous les groupes et à toutes les unités de négociation. Nous devons effectuer des campagnes publiques et médiatiques sur notre proposition visant la création d'emplois au moyen de l'amélioration des services postaux.

Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse portant sur une action prise par des membres à Winnipeg.

## Des factrices et facteurs livrent un message de protestation

Global News : le vendredi 5 novembre 2010



Jeudi soir, à Fort Rouge, une douzaine de factrices et facteurs de Postes Canada ont visité environ 500 résidences pour y livrer une ampoule et un dépliant.

**Photo :** Global News

- Jeudi soir dernier, une douzaine de factrices et facteurs de Postes Canada ont fait du porte-à-porte, mais ce n'était pas pour livrer du courrier.
- Ces factrices et facteurs ont plutôt livré une ampoule et un dépliant à environ 500 résidences de Fort Rouge.
- Leur initiative s'intitule « Postlights for Posties ».
- Elle a pour but d'expliquer aux résidents pourquoi ils reçoivent leur courrier en retard depuis un certain temps.
- « Les clients nous téléphonent. Dans certains secteurs de la ville, ils ne reçoivent leurs chèques de pension qu'après la fermeture des banques », indique Bob Tyre, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.
- Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes soutient qu'en raison des changements apportés par Postes Canada à sa méthode de livraison, le courrier est trié plus tard, ce qui oblige les factrices et facteurs à travailler par vagues, et certains d'entre eux travaillent beaucoup plus tard que dans le passé.
- « On ne peut pas voir où on pose les pieds. Il fait noir. Il est impossible de lire le courrier. La nuit, il y a des chiens dans les cours. Et nous savons à quoi ressemble la situation dans certains secteurs de la ville après 22 heures », indique Bob Tyre.
- Bien que ces factrices et facteurs ne soient pas opposés aux efforts de modernisation de certaines méthodes de travail, ils affirment que les changements touchant, entre autres, la façon de mettre le courrier en liasses, font en sorte que les quarts de travail sont plus longs, que les factrices et facteurs doivent effectuer un nombre accru de déplacements et qu'ils sont obligés de travailler des heures supplémentaires non voulues.
- Le Syndicat soutient qu'il a essayé de faire entendre raison à Postes Canada, mais en vain.
- Le Syndicat espère que cette initiative aidera à faire progresser les discussions avec la direction. Entre-temps, les facteurs et factrices indiquent que certains résidents peuvent s'attendre à recevoir leur courrier plus tard et ils leur demandent de laisser une lumière allumée à leur intention.
- Il a été impossible de joindre un porte-parole de Postes Canada.

© Copyright (c) CW Media Inc.

Pour lire la version originale de l'article en anglais, consultez le site Web de Global News à l'adresse suivante : [www.globalnews.ca/Mail+carriers+deliver+protest+message/3783294/story.html#ixzz16tC7Gdlt](http://www.globalnews.ca/Mail+carriers+deliver+protest+message/3783294/story.html#ixzz16tC7Gdlt)

## QUESTIONS CONCERNANT LES CSP

### ÉTUDE – ÉCHANTILLONNAGE DES BOÎTES AUX LETTRES POSTALE (BLP)

L'échantillonnage des BLP a été terminé quelques jours après la réunion. La dernière ronde d'échantillonnage a eu lieu à Montréal. Les données devront maintenant être compilées. Merci aux observatrices et aux observateurs locaux à London, à Windsor, à Scarborough, à Toronto et à Montréal pour leur aide. Les boîtes publiques ayant fait l'objet de l'échantillonnage comportaient des conteneurs à l'intérieur.

### CONTENEURISATION DES BLP

On a remis aux membres du Comité un calendrier de mise en œuvre des conteneurs pour la collecte du courrier aux BLP. Dans la plupart des endroits, il est prévu que les conteneurs seront mis en place avant les nouvelles boîtes, et les CSP, les factrices et facteurs motorisés et les FFRS devront utiliser les conteneurs comme s'il s'agissait de sacs.

Le STTP s'oppose à cette pratique, soutenant que les conteneurs et les boîtes devraient être mis en place en même temps. Le Comité national mixte de santé et de sécurité est encore en train d'examiner les conteneurs (poids, possibilité d'utiliser un couvercle). Le Syndicat a soulevé des préoccupations concernant les valeurs de temps pour la levée des boîtes avec des conteneurs (balayage du courrier dans les conteneurs).

## TERMINAUX DE DONNÉES PORTATIFS (TDP)

Postes Canada a indiqué qu'elle prévoyait fournir, au cours des prochaines années, un TDP à chaque factrice et facteur, même à ceux et celles qui sont titulaires d'un itinéraire à pied. Les titulaires d'un itinéraire à pied qui ne retournent pas au poste de factrices et facteurs à la fin de la journée devront apporter le TDP à la maison et remplacer les piles le lendemain matin. Un certain nombre de questions doivent encore être discutées avec Postes Canada.

Postes Canada prévoit aussi abandonner le « tri facile » (*Easy Sort*), réalisé à l'aide du terminal de données portatif, qui est actuellement utilisé pour les paquets et les colis dans le cadre de la poste moderne dans les postes de facteurs et factrices de Winnipeg. Le TDP est utilisé pour balayer le code à barres sur l'article. Le numéro de l'itinéraire apparaît alors à l'écran. Plutôt que d'utiliser le « tri facile », Postes Canada prévoit recourir à un procédé semblable qui utilisera une version améliorée du TDP actuel. Elle prévoit utiliser ce procédé partout, et non pas seulement aux endroits où la poste moderne aura été mise en œuvre. Le procédé sera tout d'abord mis en œuvre au poste de factrices et facteurs d'Adelaide de Toronto (une installation déjà visée par la

poste moderne), et à la succursale « C » d'Ottawa (qui n'est pas encore visée par le projet de poste moderne).

Une copie de la dernière version du calendrier de mise en œuvre a été remise aux membres du Comité. On a fait remarquer que les calendriers de mise en œuvre ayant trait aux TDP ont été fréquemment modifiés au cours des dernières années.

## **RECOMMANDATIONS DU CNMT AU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL**

### **NÉGOCIATIONS DE L'UNITÉ URBAINE**

#### **1) APPUI AU COMITÉ DE NÉGOCIATION**

**ATTENDU QUE** les négociations de l'unité urbaine ont commencé;

**ATTENDU QUE** la poste moderne constitue une attaque directe contre nos méthodes de travail actuelles;

**ATTENDU QUE** l'union fait la force;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Comité national de la mesure du travail appuie pleinement le Comité de négociation.

#### **2) SMIFF**

**ATTENDU QU'il** doit y avoir une transparence complète durant les réorganisations d'itinéraires;

**ATTENDU QUE** l'employeur refuse d'accorder aux observatrices et observateurs l'accès à des formulaires et à des rapports;

**ATTENDU QUE** le Syndicat doit améliorer les dispositions des articles 46 et 47;

**QU'IL SOIT RÉSOLU** d'améliorer l'article 47 en négociant des dispositions qui empêcheront Postes Canada de mettre en œuvre une réorganisation d'itinéraires tant que les observatrices et observateurs syndicaux n'auront pas reçu tous les formulaires et tous les rapports indiqués aux articles 46 et 47 (formulaires du SMIFF et du SOSTCSP, rapports de Georoute, etc.), conformément aux revendications n°s 79 et 90.

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU** de négocier des dispositions qui obligeront Postes Canada à nous remettre des rapports qui indiquent clairement le nombre de lettres, d'articles surdimensionnés, d'ERMP par catégorie et d'envois sans adresse que nous pouvons nous attendre à devoir livrer quotidiennement, conformément aux revendications n<sup>o</sup>s 79 et 90.

### **3) RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES**

**ATTENDU QUE** de nombreuses réorganisations ont donné lieu à une diminution du nombre d'itinéraires et que certaines de ces réorganisations doivent faire l'objet d'une enquête;

**ATTENDU QUE** nous avons besoin de données fiables pour les audiences d'arbitrage et les négociations;

**ATTENDU QUE** nous avons une liste de près de 20 succursales postales où nous avons perdu plus de cinq itinéraires à plein temps l'an dernier;

**ATTENDU QUE** nous sommes obligés de travailler des heures supplémentaires (aux termes des clauses 15.08 et 17.04), que nous subissons un nombre accru d'accidents du travail et que le courrier de certains itinéraires n'est pas livré;

**ATTENDU QUE** le courrier des factrices et facteurs est trié de manière séquentielle à Winnipeg et qu'il le sera également bientôt à d'autres endroits;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le STTP fasse enquête sur ce qui est survenu depuis la mise en œuvre de la dernière réorganisation d'itinéraires dans tous les lieux de travail où nous avons perdu plus de cinq itinéraires équivalents plein temps, et qu'il fasse rapport à ce sujet au Comité de négociation. Selon les rapports sur les réorganisations d'itinéraires qui sont parvenus au bureau national, les endroits en questions sont : succursales « Q » et Adelaide de Toronto, succursales « S », Vanier, Orléans et Centreville d'Ottawa, Barrie, deux postes de factrices et facteurs à Moncton, Youville, poste n<sup>o</sup> 11 et succursale « D » de Scarborough, poste n<sup>o</sup> 10 de Calgary, poste n<sup>o</sup> 1 de Victoria, poste Charleswood et succursales « C », « J » et « M » de Winnipeg, poste n<sup>o</sup> 2 de Surrey;

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE** le STTP établisse un processus d'enquête pour assurer le suivi hebdomadaire de la situation dans les lieux de travail à la suite de la mise en œuvre du tri séquentiel.

### **4) GRIEFS RELATIFS À DES RÉORGANISATIONS D'ITINÉRAIRES**

**ATTENDU QUE** le STTP a présenté la revendication n<sup>o</sup> 90;

**ATTENDU QUE** Postes Canada utilise la clause 47.11 pour contester les champs de compétence des arbitres;

**ATTENDU QUE** nous devons accorder la priorité à ce type de griefs;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les griefs relatifs à des réorganisations d'itinéraires soient traités dans le cadre de la procédure régulière, mais ne soient pas assujettis à la règle du premier entré, premier sorti, de manière à ce qu'ils soient entendus en priorité.

## **SMIFF**

### **5) RENVOIS À L'EXPÉDITEUR DANS LES SALLES DE COURRIER**

**ATTENDU QUE** Postes Canada met fin à la recherche d'adresses (livres 10);

**ATTENDU QUE** Postes Canada a pour politique de livrer le courrier à l'adresse indiquée;

**ATTENDU QUE** les facteurs et factrices ne bénéficient d'aucune valeur de temps pour nettoyer les salles de courrier ou pour ramasser le courrier dans les réceptacles résidentiels;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le STTP avise Postes Canada, aux termes de l'annexe « V » de la convention collective de l'unité urbaine, que des valeurs appropriées doivent être établies.

## **COMITÉ DE LA STRUCTURE**

### **6) COMITÉ NATIONAL DE LA MESURE DU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** les effectifs sont une priorité pour le Syndicat;

**ATTENDU QUE** le CNMT devrait être plus largement représentatif de l'ensemble des membres;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le CNMT soit composé de membres de tous les groupes et de membres FFRS, tout en maintenant le nombre de membres du Comité à son niveau actuel (deux membres par région).

## **CONGÉ DE MALADIE**

### **7) DROIT AU CONGÉ DE MALADIE**

**ATTENDU QUE** des membres de Halifax ayant beaucoup d'ancienneté ont constaté des erreurs au total de leurs crédits de congé de maladie accumulés et que, dans chaque cas, ces erreurs étaient à l'avantage de Postes Canada;

**ATTENDU QUE** Postes Canada essaie de nous imposer un régime d'assurance-invalidité de courte durée;

**ATTENDU QUE** les congés de maladie sont un droit que les syndicats ont négocié il y a de nombreuses décennies;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** toutes les sections locales soient avisées de la situation à Halifax pour vérifier si ces erreurs dans le calcul des crédits de congé de maladie accumulés se retrouvent à l'échelle nationale.

Solidarité,



Donald Lafleur  
4<sup>e</sup> vice-président national

DL/lk-sepb 225 gl/scfp 1979